



Santé : front commun des complémentaires face à François Braun

A la suite de l'annonce d'un transfert de charges de l'assurance maladie obligatoire vers les complémentaires pour un montant de 500 M€, la Mutualité française, France assureurs, le Centre technique des institutions de prévoyance (Ctip) ainsi que l'Union nationale des complémentaires santé (Unocam) ont indiqué que cette mesure ne serait pas sans conséquences sur les niveaux de cotisations.

A la suite de l'annonce, le 15 juin dernier, d'un transfert de charges de l'assurance maladie obligatoire vers l'assurance maladie complémentaire à partir d'octobre prochain pour un montant de 500 M€ en année pleine, la Mutualité française France assureurs, le Centre technique des institutions de prévoyance et l'Union nationale des complémentaires santé (Unocam) ont décidé de parler d'une seule et même voix. Dans un communiqué de presse publié ce 19 juin, les fédérations de complémentaires santé et l'Unocam réaffirment les conséquences de ce transfert sur les niveaux de cotisations. Ainsi, comme l'exprimait dès jeudi Séverine Salgado, la directrice de la Mutualité française, dans nos colonnes, la facture - qui s'ajoute aux nouvelles dépenses liées à la négociation conventionnelle dentaire en cours ainsi qu'à l'extension du 100 % santé - aura inévitablement un impact sur l'équilibre des organismes complémentaires et sera donc « à la charge des Français » puisque la mesure pèsera sur les niveaux des cotisations.

« Faire les poches des adhérents des mutuelles »

La Fédération nationale indépendante des mutuelles (FNIM) a également réagi, accusant le gouvernement de « faire les poches des adhérents des mutuelles. » La fédération prévient que l'augmentation des cotisations « entraînera une hausse du volume des taxes collectées sur le dos de nos adhérents (TSCA) »

Deux réactions en forme de réponses au ministère de la Santé et de la Prévention, qui a, à l'inverse assuré, vendredi à l'occasion d'une conférence de presse que « ce transfert ne générera aucun coût supplémentaire pour les assurés ».

« Comité de non-dialogue »

A noter que la Fnim critique également vivement le rôle du Comité de dialogue avec les organismes complémentaires (CDOC), dont la prochaine réunion prochain devrait avoir lieu à la mi-juillet. « Le gouvernement donne une nouvelle fois raison à la Fnim qui voyait dans le Comité de dialogue avec les organismes complémentaires (CDOC) un comité Théodule destiné à « occuper » les complémentaires santé. La décision prise montre bien qu'il s'agit d'un « Comité de non-dialogue », tacle la Fédération.

Sélectionné pour vous

